

L'école Autrement

Les possibilités de scolarisation adaptée
pour les enfants ou adolescents ayant des
problèmes de santé et/ou d'apprentissage.

Impact des troubles de santé sur la scolarisation

Les problèmes de santé induisent :

- * Des limitations ou des impossibilités physiques

 - Déplacements - Motricité

 - Fatigue.

- * Des contraintes

 - Disponibilité/ Soins

 - Surveillance médicale.

- * Des modes de fonctionnement cognitifs modifiés ou altérés

 - Récupération

 - Nouvelles stratégies.

Les dispositifs pédagogiques

Pour prendre en compte les difficultés
d'accès aux apprentissages et à la scolarisation

- * Unités Pédagogiques en milieu hospitalier (UP)
- * Service d'Assistance Pédagogique A Domicile (SAPAD)
- * Centres médicaux ou médico-sociaux (IME, IEM, ITEP, IES, CFR)
- * Classes spécialisées (CLIS, ULIS)
- * Intégration avec Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- * Centre national d'Enseignement à Distance (CNED)
- * Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD)
- * Services de Soins d'aide et de soutien à domicile (SSEFIS SSESD SAAAIS)

Dès 1979, la loi de précise que

« Tout enfant, quel que soit son état de santé, reste soumis à l'obligation scolaire. »

Les Unités Pédagogiques en milieu hospitalier

Population concernée : Enfants ou adolescents hospitalisés.

- Prise en charge médicale lourde.
- Risque vital.
- Impossibilité de fréquenter un établissement scolaire.

Situation temporaire (quelques semaines à quelques mois) ou permanente (enfants de haute technicité).

Dispositif : Scolarisation à l'hôpital dans les unités de soins pédiatriques.

Particularités : prise en charge immédiate, sans condition de durée.

- PEC de substitution à l'enseignant d'origine.
- PEC semi-individualisée : groupe classe et progression individuelle.
- PEC en salle de classe intégrée géographiquement ou « au pied du lit. »
- Pour certains première scolarisation avant orientation.

Adaptation du volume de travail au rythme de l'enfant, mais maintien du même niveau d'exigence que celui de la classe de référence. Approches pédagogiques en fonction des capacités sensorielles.

Avantages et limites :

- Pas de rupture de scolarisation.
- Au plus près des besoins de chaque enfant.
- Prépare la (ré)intégration en milieu scolaire ordinaire ou spécialisé.
- Organisation difficile de l'emploi du temps (soins, disponibilité, fatigue)

Le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile

Population concernée : Enfants ou adolescents en soins ou en convalescence à domicile.

- Prise en charge médicale le plus souvent en externe.
- Impossibilité de fréquenter un établissement scolaire.

Situation temporaire ou répétitive

Dispositif : Cours assurés par des enseignants au domicile de l'enfant.

Particularités : prise en charge après un minimum de 3 semaines d'absence.

- PEC de substitution à l'enseignant d'origine.
- PEC individualisée.
- PEC totalement gratuite, assurée par l'Education Nationale
- Pour certains première scolarisation avant orientation.

Possibilité que ce soient les enseignants d'origine qui assurent les cours en supplément de leurs horaires.

Avantages et limites :

- Réponse très adaptée aux besoins de l'enfant.
- Pas de séparation du milieu familial.
- Contact étroit avec l'établissement scolaire d'origine.
- Volant d'heures hebdomadaires allouées réduit.
- Positionnement des enseignants délicat.

Les Centres Médicaux ou Médico-sociaux

Population concernée : Enfants ou adolescents ayant un handicap ou une maladie impactant directement l'ensemble de leur parcours scolaire.

En particulier : Handicap acquis. Maladie chronique.

Dispositifs : Scolarisation dans des établissements spécialisés.

Les Instituts Médico-Educatifs (IME)

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP)

Les centres spécialisés (CRF)

Les instituts d'éducation sensorielle (IES handicaps auditifs et visuels)

Les Instituts d'Education Motrice (IEM)

Particularités : l'enseignement s'inscrit dans le projet global de l'établissement en complément des actions éducatives et thérapeutiques qui sont également proposées.

→ Très grande variation des temps, des lieux et des contenus de scolarisation.

→ Travail dans la durée.

Décision d'orientation par la CDA dans le cadre du Projet Personnel de Scolarisation

Avantages et limites :

→ Prise en compte des spécificités de chaque maladie ou handicap.

→ Approche pédagogique individualisée .

→ Assuré par des enseignants spécialisés

→ Temps scolaire parfois assez restreint.

Les Classes Spécialisées (CLIS ULIS)

Population concernée : enfants dont le handicap ou la maladie, ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée de scolarisation .

Dispositifs : Classe Locale d'Inclusion Scolaire et Unité Locale d'Inclusion Scolaire

CLIS 1 : troubles importants des fonctions cognitives

CLIS 2 : handicap auditif

CLIS 3 : handicap visuel

CLIS 4 : handicap moteur

ULIS TED : troubles envahissants du développement (dont l'autisme)

ULIS TFM : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

ULIS TFA : troubles de la fonction auditive

ULIS TFV : troubles de la fonction visuelle

ULIS TMA : troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante).

ULIS TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales

(dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)

Les Classes Spécialisées (CLIS ULIS)

Particularités :

Chaque enfant accueilli dans une CLIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'école où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Dans la plupart des écoles possédant une CLIS, des assistants d'éducation effectuent un travail d'auxiliaire de vie scolaire sous la responsabilité de l'enseignant de la CLIS et du directeur de l'école. Leur action, dans la classe ou en dehors de la classe, est destinée à faciliter la vie quotidienne des élèves handicapés sur l'ensemble du temps scolaire.

Les ULIS sont des dispositifs implantés au sein des collèges, des lycées professionnels ou des lycées généraux et technologiques afin de faciliter la mise en oeuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves qui ne peuvent s'accommoder des contraintes parfois lourdes de la scolarisation individuelle.

Avantages et limites :

- Intégration partielle dans le milieu ordinaire.
- parcours adapté aux capacités de l'enfant.
- Pédagogie différenciée.
- Nombre de place disponibles
- Niveau d'autonomie minimum;
- Prises en charge médicale et paramédicales à organiser en externe.

L'intégration avec **P**rojet d'**A**ccueil Individualisé

Population concernée : Enfants ou adolescents ayant une maladie ou un handicap compatible avec une scolarisation en milieu ordinaire mais avec un suivi et des précautions particulières.

- Maladie chronique
- Handicap moteur
- Réintégration après un épisode critique.

Dispositif : Intégration dans la classe d'origine avec statut particulier.

Particularités : Possibilité de mise en place pour toutes durées.

- Prise en compte des besoins spécifiques de l'enfant.
- Contrat liant l'élève, sa famille, l'école, les collectivités locales.
- Evaluation et révision régulière du dispositif.
- Très grande diversité de protocoles.
- Moyen humains (AVS EVS) et matériels mis à disposition si nécessaires.

Tout établissement scolaire peut être amené à accueillir un enfant avec un PAI.

Avantages et limites :

- Facilité de mise en place et souplesse d'adaptation.
- Intégration dans le milieu ordinaire.
- N'est pas possible pour toutes les pathologies.
- Ne pas se tromper sur les objectifs de l'intégration.
- Capacités d'accueil des établissements scolaires.

Le Centre National d'Enseignement à Distance

Population concernée : Enfants ou adolescents dans l'impossibilité de se déplacer.

- Le plus souvent la mise en place des autres dispositifs est impossible.
- En complément d'un autre mode de scolarisation pour les enseignements non assurés par celui-ci.

Situation exceptionnelle

Dispositif : Cours par correspondance.

Particularités : mise en place pour de longues périodes (années, trimestres).

- Tous niveaux et toutes disciplines possibles.
- Progressions et programmes et supports propres au CNED.
- Travail par modules.
- Tuteurs et enseignants contactables par téléphone et mail.

Gratuité totale quand l'Education Nationale n'est pas en mesure de proposer un autre mode de scolarisation.

Avantages et limites :

- Tous les enseignements sont dispensés.
- Isolement de l'élève .
- Besoin d'une grande capacité de travail en autonomie.
- Peu ou pas de contact direct avec l'enseignant.
- Rythme de travail élevé.
- Pas d'approche pédagogique individualisée.

Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile

Population concernée : Enfants ou adolescents en difficulté scolaire du fait de leurs troubles, de leur maladie ou de leur handicap.

→ Prise en charge globale : thérapeutique, sociale et scolaire.

Dispositif : Service de coordination des différentes prises en charge de l'enfant.

Particularités : définition et mise en œuvre du projet d'éducation et de soins de l'enfant.

- Toutes prises en charge médicales et paramédicales possibles.
- Accompagnement des familles.
- PEC individuelles ou collectives.
- Multiplicité des lieux de prise en charge.

L'action du SESSAD s'inscrit dans un partenariat avec les professionnels et les institutions travaillant avec l'enfant et sa famille.

Avantages et limites :

- PEC personnalisée suivant les besoins constatés.
- Perception globale des toutes les facettes de la vie de l'enfant. .
- Pas de rupture avec l'établissement scolaire d'origine.
- Places disponibles limitées.
- Coordination des actions avec l'école limitée.

Service de Soutien à l' Education Familiale et à l' Intégration Scolaire

Population concernée : Enfants ou adolescents avec des déficiences auditives.

Service de Soins et d' Education Spéciale à Domicile

Population concernée : Enfants ou adolescents avec des déficiences motrices.

Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire

Population concernée : Enfants ou adolescents avec des déficiences visuelles.

Dispositif : structures en externat ou internat .

Particularités : prise en charge ciblées sur une déficience spécifique.

- Intégration dans des établissements scolaires de secteur.
- Matériel et pédagogies spécifiques (braille LFS ...)
- PEC individuelles ou collectives.

Avantages et limites :

- PEC personnalisée suivant les besoins constatés.
- Recherche de l'intégration scolaire.
- Maillage des établissements.

A l'heure du choix.

Critères: chaque dispositif se définit par :

- La population concernée.
- Les actions qu'il peut mettre en place.
- Le protocole d'orientation.
- La disponibilité.

Choix:

Aucun dispositif n'est meilleur ou moins bon. Chacun répond à un besoin particulier.

- Pas de dispositif idéal mais des solutions adaptées à chaque situation.
- Recherche permanente de l'adaptation aux besoins (évolution, création de nouveaux dispositifs).
- Chaque orientation n'est pas une fin en soi mais une étape.
- L'enfant peut au cours de son parcours scolaire passer d'un dispositif à un autre.
- Nécessité d'évaluer régulièrement la pertinence des choix effectués.

